

CONCERTATION SRADDET

Préambule

Ce dispositif de «concertation» en ligne n'a rien à voir avec une vraie consultation démocratique, c'est à dire un vote par référendum (RIC), qui permettrait aux citoyens de réellement participer à l'avenir de leur région.

Selon quelle grille de lecture ma «participation» sera t-elle prise en compte?

Mes propositions seront-elles examinées en détails ou selon des mots clés?

Peuvent-elles avoir une quelconque influence sur le déroulé d'un plan dont les grandes orientations sont fixées par l'UE?

Je ne me fais aucune illusion mais malgré tout, je vais me prêter à cet exercice.

Schéma d'ensemble

Votre schéma d'ensemble est un concentré de bonnes intentions mais à ce niveau de généralité, les mots sont souvent un déni de réalité. Les bonnes paroles sont rarement suivis d'actes, ou alors ils les contredisent.

Je garde néanmoins ce schéma comme cadre pour faire des propositions. Elles prendront pour exemple le Médoc, qui me concerne tout particulièrement.

Limitation de l'urbanisation

Comment limiter l'urbanisation dans un territoire en croissance démographique?

Dans un contexte de libre circulation des personnes, il n'y a aucun moyen de réguler la croissance démographique.

Les moyens de limiter l'urbanisation sont donc à la marge.

Ils sont de trois ordres:

- 1) limiter les constructions neuves en réhabilitant les constructions anciennes.**
- 2) limiter les résidences secondaires.**
- 3) limiter l'étalement urbain**

Plus facile à dire qu'à faire quand on sait que le foncier est une manne financière pour les collectivités locales. Utiliser le système des quotas est inefficace et trompeur car en valeur relative donc n'empêchant pas la croissance urbaine. Il faudrait plutôt fixer des limites en densité de population, définies selon des zones d'aménagement concertées.

- 1) En ville comme à la campagne, les constructions anciennes en mauvais état sont nombreuses. Il faudrait instaurer des mesures facilitant les rénovations et/ou les transactions. Par exemple, un système fiscal incitant les propriétaires laissant leur bien à l'abandon, à le vendre en l'état ou à le restaurer. Il faudrait aussi instaurer un système de location-vente où l'accessor réhabilite le logement en guise d'apport initial et s'acquie d'un loyer pour le restant du. L'ANAH pourrait piloter ce genre de dispositif.

2) Dans les lieux de villégiature, privilégier les campings, chambres d'hôtes et les résidences hôtelières plutôt que les locations de particuliers. Interdire les constructions neuves à vocation uniquement locatives.

3) Limiter l'étalement urbain est compliqué mais pas impossible. Ce n'est pas toujours possible ni souhaitable de construire en vertical. Il faut donc prévoir d'autres moyens d'extention horizontale, tel l'essaimage en grappe plutôt que linéaire. Pour cela, il faudrait créer des villages périphériques plutôt que des zones commerciales stériles ou banlieues dortoirs. Les nouveaux villages seraient séparés par des zones vertes avec cultures, forêts et espaces de détente, reliés entre eux et à l'agglomération principale par un maillage de pistes cyclables et transports en commun.

Il serait aussi souhaitable de revitaliser les villages anciens en les reliant à la ville la plus proche de la même façon.

Préservation des terres agricoles et des forêts

Plusieurs mesures sont nécessaires:

1) **Réguler l'étalement urbain en villages périphériques comme dit précédemment**, ce qui permettrait de préserver des terres agricoles et des forêts voire même d'en créer de nouvelles. Bien sur cela ne suffirait pas.

2) **Remplacer les centrales photovoltaïques au sol par du photovoltaïque sur toiture.** Il est vraiment aberrant de sacrifier des terres agricoles sur l'autel de cette nouvelle religion de l'EnR électrique. Oui, il faut encourager l'énergie solaire mais de façon différente. j'y reviendrai plus loin.

3) **Inciter les conversions agricoles pour accroître les productions locales et les diversifier.** Inciter la polyculture biologique et l'agro-pastoralisme. Les cultures traditionnelles (pin, vignoble, maïs) sont en perte de vitesse. Il faut les requalifier. Pour la forêt, trouver de nouveaux débouchés pour les essences existantes (gemmage pour le pin, mobilier et construction pour le pin et le robinier) et planter de nouvelles essences peu gourmandes en eau (chêne liège, eucalyptus).

Pour les grandes cultures (maïs, vigne), réduire la part de l'alimentation animale . Utiliser la biomasse pour les biocarburants. Planter du colza et du soja. Le tout dans une perspective de réduction des intrants chimiques.

Pourquoi ne pas essayer le miscanthus comme source d'énergie thermique?

Energies Renouvelables

La meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée.

Le solaire (thermique et photovoltaïque), bien qu'intermittent, à une place intéressante à jouer dans le mix énergétique car il est relativement facile à installer et permet de faire des économies d'énergie, à condition qu'il soit en auto-production.

Il faudrait donc favoriser l'auto-production solaire sur toiture plutôt que les centrales photovoltaïques séquestrant des centaines d'hectares au sol. Hélas, deux problèmes freinent cette orientation:

- le coût élevé de l'installation malgré les aides publiques
- l'auto-production est un modèle économique représentant un manque à gagner pour les producteurs d'énergie industriels comme Engie et EDF. Ils préfèrent produire de l'énergie et la facturer aux consommateurs plutôt que de favoriser les économies d'énergie.

Exemple: Le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire est sous-développé en France alors qu'il est un levier non négligeable d'économie d'énergie.

Un cumulus électrique consomme environ 4,8 MWh/an. Prenons l'exemple du Médoc avec environ 45000 foyers dont au moins 50% possèdent un cumulus électrique, soit 100 GWh/an. L'utilisation d'un CESI (chauffe-eau solaire individuel) permettrait de réduire cette consommation de 50% (50 GWh/an), soit l'équivalent de 75 ha de PPV.

Le développement des centrales au sol est souvent justifiée par les opérateurs du secteur pour satisfaire les nouveaux besoins liées à la mobilité électrique. L'auto-production photovoltaïque sur toiture n'est-elle pas à même de répondre à ces besoins plutôt que de construire des centrales solaires au sol?

Si, entre les particuliers, les entreprises et les collectivités, il y aurait une surface importante de toiture à exploiter, sans besoin d'étendre le réseau.

Prenons toujours l'exemple du Médoc, avec plus de 500 ha de bâti tout confondu. Au moins 30%, soit 150 ha pourraient être utilisés pour le solaire, ce qui permettrait d'éviter la séquestration de terres et laisserait la végétation jouer son rôle de puits de carbone. N'oublions pas que le bilan carbone du photovoltaïque est de 50g de CO₂/kWh.

Avec 150 ha de PPV sur toiture, on peut faire rouler 75000 voitures électriques 10000 Km/an, ce qui suffirait pour couvrir les besoins du Médoc. L'équivalent en terre agricole préservée permettrait de diversifier l'agriculture et pourquoi pas produire des biocarburants (miscanthus, colza).

Avec 150 ha, même de piètre qualité agricole, il est toujours possible de planter des arbres ou arbustes, ce qui améliore le bilan carbone et la biodiversité.

De plus, l'investissement financier des centrales PPV est important et l'emploi local n'est pas exploité de façon durable.

Gestion de l'eau

L'utilisation de l'eau potable pour les chasses d'eau des WC et le système non sélectif du «tout à l'égout» sont à revoir.

Pour les WC, Il faudrait utiliser des toilettes sèches et/ou avec de l'eau recyclée (eaux grises, eaux pluviales). L'eau recyclée n'a pas besoin d'être de haute qualité microbiologique. Un bac dégraisseur et un jeu de tamis filtrants suffiraient. L'essentiel

est qu'elle ne stagne pas trop longtemps. Le «tout à l'égoût» devrait être réservé aux eaux vannes, dont les boues permettent de produire du biogaz.

Mobilité

Il est urgent de développer les pistes cyclables et les voies partagées !

En Médoc, il faudrait relier les bourgs avec des voies partagées, faire des pistes transversales et faire une piste touristique longeant l'estuaire.

Il faudrait également pouvoir transporter des vélos en bus (porte-vélos à l'arrière ou en soute).